

Message d'intérêt public

Mois de sensibilisation au syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN)

Date de début : 4^{er} octobre 2019

Date de fin : 31 octobre 2019

Ensemble du Nunavut

60 s

Octobre est le mois de sensibilisation au syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN). Le SMSN se définit comme la mort subite et inexpliquée d'un nourrisson de moins d'un an dans son sommeil. Les bébés nés au Nunavut sont plus susceptibles de mourir du SMSN que ceux nés dans d'autres régions du Canada.

Le ministère de la Santé encourage tous les parents et les fournisseurs de soins à dormir en toute sécurité afin de réduire le risque de SMSN et d'autres causes de mortalité infantile liées au sommeil.

Voici des moyens de réduire le risque de SMSN :

- Toujours placer le bébé sur le dos pour dormir
- Partager une chambre et non un lit
- Donner le sein
- Offrir un environnement sans fumée
- Éviter une literie mal ajustée

Le ministère de la Santé offre le lit bébé du Nunavut à chaque nouveau-né dans le territoire. En plus de servir de premier espace de sommeil sécuritaire pour le bébé, le lit est rempli d'articles de soins tels que des sacs de couchage, des vêtements et des articles de toilette, ainsi que des articles pour les mères après la naissance et des livres... Les parents sont encouragés à s'inscrire pour un lit bébé du Nunavut lors de rendez-vous prénataux par l'entremise d'une infirmière ou une sage-femme de votre centre de santé ou de la santé publique.

Une [fiche d'information sur la sécurité du sommeil](#) est disponible sur le site Web du ministère de la Santé.

###

Relations avec les médias :

Alison Griffin
Gestionnaire des communications
Ministère de la Santé
867-975-5949
agriffin@gov.nu.ca

ᐱᓄᓕᓕᐱᓕ ᐅᓴᓴᓴᓴ ᐱᓴᐅᓕᓴᓴᓴᓴᓴ ᐱᓴᐅᓕᓴᓴᓴᓴᓴ ᐱᓴᐅᓕᓴᓴᓴᓴᓴ, ᓴᓴᓴᓴᓴᓴᓴᓴ, ᐱᓴᐅᓕᓴᓴᓴᓴᓴ ᐅᐱᓴᓴᓴᓴᓴ ᐅᓴᓴᓴ, www.gov.nu.ca.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.